

N° 42/12.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 173'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION DU CORPS DE POLICE. PASSAGE AU RESEAU POLYCOM SUR LE PLAN NATIONAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 14 octobre 2008, à l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin. Elle était composée de Mme Caroline JOBIN et de MM. André BERGER, Rémy DELALANDE, François LLAVADOR, Claude BRUNNER, Laurent PELLEGRINO et du président-rapporteur soussigné, Mathieu BORNOZ.

La commission tient à remercier MM. Denis PITTET, municipal et Philippe DESARZENS, commandant de police, de leurs explications et précisions.

1 PRÉAMBULE

Depuis des décennies, le Corps de police de Morges travaille avec un système radio qui représente le moyen permanent pour les policiers de communiquer avec la centrale, ainsi qu'entre les forces communales engagées.

Il permet à chacun :

- **d'être informé simultanément et en direct sur l'évolution d'un événement en cours**
- de requérir du renfort, voire de l'aide, lors d'interventions difficiles ou à risques
- de diriger/commander les interventions dans le terrain.

Malgré l'emplacement optimal des antennes principales, la couverture radio de notre champ d'activité s'avère parfois médiocre, voire mauvaise ou inexistante en raison de la topographie, des lieux (bâtiments par exemple) et même des conditions météorologiques.

De plus, au fil des années, la qualité des communications s'est érodée et n'est plus satisfaisante.

Les téléphones portables doivent être utilisés de plus en plus souvent pour pallier ces "zones d'ombre" et particulièrement lorsqu'il s'agit de communiquer d'une manière confidentielle, ce que le réseau radio actuel ne permet pas. Cette façon de faire handicape considérablement le déroulement opérationnel d'une intervention, les autres intervenants n'ayant pas l'information simultanément.

Pour ces raisons notamment, avoir un réseau radio sûr et confidentiel est capital; il en va de l'efficacité de la police, de la qualité de son travail et de la sécurité de son personnel.

A moyen terme, l'OFCOM a prévu de réattribuer la fréquence radio utilisée aujourd'hui à d'autres besoins.

En outre, depuis le tout début 2008, il n'est plus possible de communiquer avec la Centrale d'Engagement et de Transmission (CET) de la Police cantonale, cette entité ayant adhéré au nouveau réseau national à ressources partagées : POLYCOM.

2 POLYCOM

Dès 1997, la Commission technique des polices suisses (CTPS) a convaincu la Confédération de la nécessité de créer un réseau radio moderne, numérique et protégé, destiné à l'ensemble des organes de sécurité et de secours du pays. L'étude et la mise en place d'un système constituant une révolution technologique, appelé POLYCOM, ont été placées sous la direction de l'Office fédéral de la protection de la population. Le Commandant de police, membre du Comité de la CTPS et membre du groupe de travail POLYCOM RBT (Romandie-Berne-Tessin) pour le compte de l'Association des chefs des polices municipales vaudoises (ACPMV) a suivi tout le développement de cet important projet dès son commencement.

En 1999, le Corps des gardes-frontières a passé commande d'un réseau de télécommunication couvrant le périmètre du territoire national, long de 1'852 kilomètres, sur une profondeur de 10 à 30 km.

En 2001, le Conseil fédéral décidait de financer la moitié du coût global, estimé à CHF 420 millions, à titre de participation de la Confédération au projet.

En 2002, le Grand Conseil du canton de Vaud a adopté les deux décrets présentés par le Conseil d'Etat, à savoir un crédit de :

- CHF 14,16 millions pour le remplacement de l'infrastructure des réseaux radio
- CHF 4,24 millions pour le remplacement des terminaux radio.

Comme pour d'autres cantons, c'est la Police cantonale qui a été désignée en qualité de maître d'œuvre, soit responsable de la réalisation, puis de l'exploitation de l'infrastructure du projet POLYCOM Vaud.

Nous pouvons regretter que l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) n'ait pas choisi ce mode de communication.

3 PRÉSENTATION ET ARGUMENTATION

Le préavis est clair et les commissaires ont rapidement compris que Morges, comme bien d'autres communes, n'a pas réellement d'autres choix que d'adhérer, à terme, à ce réseau national qui couvre déjà l'ensemble de notre canton.

Néanmoins et malgré les bons arguments explicités dans le préavis, les commissaires se sont interrogés sur un certain nombre de points dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

3.1 Pourquoi y adhérer maintenant ?

Ne sachant pas réellement les implications qu'aurait Police 2000 à ce niveau là, il a paru plus prudent pour Morges d'attendre avant d'adhérer au réseau POLYCOM. Aujourd'hui par manque d'interconnexion avec la Police cantonale notamment certaines communications se font avec des téléphones portables, parfois privés, ce qui n'est pas acceptable et justifie une modernisation rapide de notre infrastructure. Il est d'ailleurs à noter que depuis le 1^{er} janvier de cette année seul un canal d'information de la Police cantonale est accessible sur les radios actuelles.

3.2 Qui s'occupe du réseau POLYCOM ?

La plupart de l'infrastructure est supervisée par les gardes-frontières et des compétences internes, il n'y a de ce fait pas une mainmise par une entreprise privée sur le réseau POLYCOM. Les radios quant à elles sont fabriquées par Siemens qui malheureusement occupe, dans ce domaine, une position de quasi monopole.

3.3 Amortissement

Généralement les dépenses de matériel électronique ou informatique ayant une durée de vie limitée sont amorties sur 5 ans.

3.4 Exploitation de l'ancien réseau 460

Il ne s'agit pas de maintenir l'ancien réseau mais de l'utiliser tel quel pour les personnes rattachées au contrôle du stationnement. Les contrats d'entretien seront supprimés et le nombre de ces radios diminué au maximum jusqu'au "basculement" complet sur POLYCOM.

Ce transfert doit être effectif à fin 2009 ou au plus tard mi-2010. Le maintien de quelques radios au profit du service de parcage n'étant pas garanti à cause de l'utilisation détournée d'une fréquence "police". Selon la planification, l'abandon de l'ancien réseau est prévu pour mi-2010 au plus tard.

De plus et à moyen terme, l'OFCOM a prévu de réattribuer la fréquence radio utilisée aujourd'hui à d'autres besoins.

3.5 Planification de la dépense

La planification de cette dépense figure au PIC (plan d'investissement communal) depuis plusieurs années de suite et la remarque du chapitre 3.3 du préavis précise justement que pour l'année en cours ce montant est de CHF 120'000.00. On peut toutefois regretter que ce montant approximatif évalué en 2006 n'ait pas été réactualisé .

4 CONCLUSION

Considérant comme légitime cette modernisation des installations de communication du Corps de police, c'est à l'unanimité des membres présents que notre commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00, en augmentation du patrimoine administratif, pour financer le remplacement des équipements de radiocommunication du Corps de police par l'achat de la technologie POLYCOM;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 34'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010;

3. d'autoriser la Municipalité à porter en augmentation du budget de fonctionnement 2009, compte 60000.3091.00, le montant de CHF 9'000.00 pour la formation du personnel policier;
4. d'autoriser la Municipalité à porter en augmentation du budget de fonctionnement 2009, compte 61000.3091.00, le montant de CHF 1'500.00 pour la formation du personnel civil;
5. d'autoriser la Municipalité à porter en augmentation du budget de fonctionnement 2009, compte 60000.3156.00, le montant de CHF 29'880.00 pour la participation aux frais d'exploitation de l'infrastructure et taxes de concession annuels.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Mathieu Bornoz